



## Double nom du conjoint

-----  
Par BenjRam

Bonjour à tous,

Je ne trouve pas la réponse exacte à ma question en parcourant le forum et les textes de lois.

Je porte un double nom de naissance (nom de chacun de mes parents). Mon fiancé porte un nom unique. Nous souhaiterions conserver mon double nom pour nous deux. Ainsi, je ne prendrai pas de nom d'usage et mon fiancé portera mon double nom en nom d'usage. Nous aurions ainsi le même.

Toutes les réponses trouvées concernant le fait de porter un double nom en prenant un nom de chacun des époux, ce qui n'est pas notre cas.

Merci par avance pour votre aide

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Votre époux peut sans problème porter votre double nom à titre d'usage. Cette page donne des exemples de différentes combinaisons possibles et les références légales :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F868]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F868[/url]

La seule restriction est que l'on ne peut pas porter à titre d'usage plus de deux patronymes, que ce soient les siens, ceux de son époux ou ceux de ses parents.

Nous aurions ainsi le même.

Attention, le nom d'usage est une coutume qui a été reconnue par la loi. C'est une dérogation qui permet de se faire appeler autrement que par son nom officiel.

On peut porter des noms d'usage différent selon les contextes (un pour la banque, un pour l'école, un pour le travail, un pour la famille, un pour la belle-famille, un pour briller en société...) et en changer à volonté (sous réserve des délais imposés par la réalité pour la mise à jour des documents).

Donc non, vous n'auriez pas le même nom : votre mari utiliserait simplement votre nom à titre d'usage.

-----  
Par BenjRam

Un grand merci pour votre réactivité.

Je me suis mal exprimé en disant que nous aurions le même nom. Mais merci de toutes ces précisions.

Bonne journée à vous